

COMPTE REDNDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 DECEMBRE 2020

DESIGNATION D'UN MEMBRE REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE OPAH (Opération de Programmation et d'Amélioration de l'Habitat)

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne monsieur MARTEL Jean-Pierre comme membre représentant la commune au sein du comité de pilotage de l'Opération de Programmation et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

DESIGNATION DES DELEGUES AU NOUVEAU Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de DOLLON

Considérant le projet de périmètre d'un nouveau Syndicat Intercommunal dénommé « Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de la Région de Dollon », à compter du 1^{er} janvier 2021, issu de la fusion du SAEP de Dollon et du SIAEP de Conflans sur Anille,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Désigne, les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Dollon,

Titulaire	JAMOIS Xavier	GUILLOINEAU Pierre
Suppléant	MARTEL Jean-Pierre	STERBA Eléonora

BAIL PROFESSIONNEL SALON DE COIFFURE - GRATUITE LOYER NOVEMBRE 2020

Considérant le décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre du reconfinement mis en œuvre à compter du 29 octobre 2020 minuit, portant fermeture immédiat des commerces.

Face à l'impact majeur causé par l'épidémie de Covid 19 sur les commerces, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'exonérer le loyer correspondant à la location du bâtiment pour la période du mois de novembre 2020.

ENVELOPPE NOUVEL ARRIVANT

Depuis plusieurs années, il est remis uniquement à chaque nouvel habitant le bulletin municipal annuel où il est notamment indiqué les activités associatives organisées sur le territoire de Dollon et les services et contacts dont les habitants peuvent avoir besoin.

Souhaitant améliorer la diffusion de l'ensemble des services (éducatifs, culturelles, commerciaux..) qui existent sur la commune, la commission développement économique, après réflexion, propose de distribuer à chaque nouvel arrivant une « enveloppe nouvel arrivant » comprenant :

- le bulletin municipal,
- les listes des services, commerçants, entreprises et contacts
- la liste des activités et contacts
- des entrées pour le musée de musique mécanique
- des entrées pour la piscine municipale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet « enveloppe nouvel arrivant » ainsi proposé.

AFFAIRES DIVERSES

❖ mise en place du conseil municipal jeune

Après exposé de Monsieur LABURTHE-TOLRA sur la charte de fonctionnement d'un conseil municipal jeune, la création d'un conseil municipal jeune est adoptée.

Après consultation du conseil municipal, les deux personnes volontaires sont Mme PIFFARD Nicole et Mme DESHAYES Micheline pour le pilotage du conseil municipal jeune.

❖ stationnement Grande Rue

Par arrêté municipal permanent n°202043 du 24 novembre 2020, création de 7 emplacements à cheval sur la chaussée et sur le trottoir « Grande Rue » sur la route départementale RD 302, dans sa partie située à proximité de l'accès à l'école

- Au niveau du 56 au 58 : 3 emplacements
- Au niveau du 64 au 68 : 4 emplacements

❖ RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle comprenant 13 sinistrés pour maisons fissurées sur le territoire de la commune a été envoyée à la Préfecture de la Sarthe consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

❖ Banque alimentaire

Une récolte des denrées alimentaires a été organisée à la supérette LATS de Dollon le vendredi 27 novembre 2020.

Le résultat des aliments récoltés sur la commune de Dollon et de Vibraye s'élèvent 887 kg, une répartition a été établie entre les deux communes.

❖ Bon d'achat

La mention de la date sur les bons d'achat distribués aux personnes de 75 et plus est erronée. Il est précisé que le bon est valable jusqu'en juillet 2021.

❖ Noël des enfants à la cantine

Monsieur le maire fait part que la visite du Père Noël aura bien lieu cette année à la cantine et à l'école avec l'application des gestes barrières.

❖ Distribution des chocolats

Les chocolats seront distribués en date du 18 Décembre 2020 à l'école de Dollon.